

Négociations salariales

POURQUOI FO NE SIGNE PAS

Roissy, le 9 février 2016 - Bureau Central n° 04/16

Alors que la désinformation bat son plein, il nous apparaît nécessaire de préciser les raisons pour lesquelles notre syndicat n'a pas signé cet accord.

Le contexte économique et social

- Cette négociation s'est déroulée dans un contexte d'amélioration bilancielle de nos comptes.
- La Direction a voulu négocier avant la publication de nos comptes le 18 février. Les organisations syndicales ne sachant pas à quelle hauteur précisément se situe l'amélioration de nos résultats, la Direction a privé les représentants du personnel de vision et d'arguments sur ce qu'il est possible de faire au niveau de la revalorisation salariale.
- Pour mémoire, rappelons qu'il n'y a pas eu d'augmentations générales depuis 2011.

Les propositions de la Direction insuffisantes

- Une prime non pérenne, au demeurant insuffisante et différenciant cadres et non-cadres.
- **La Direction ne touche pas au montant de la PUA (demande forte de notre organisation), ni aux augmentations générales.**
- La Direction décide d'une enveloppe d'augmentations individuelles identique à celle des années où l'Entreprise était en difficulté.
- Elle continue d'avaliser des différences de traitement entre catégories de personnel. Les différences de taux et de plafonnement des IKV entre PN et PS en sont l'exemple (autre demande forte de FO).

Une hiérarchisation des salaires qui s'accroît

- La Direction, en octroyant 300 € bruts aux non cadres et 400 € bruts aux cadres, continue d'alimenter les fractures entre les catégories de personnel de l'entreprise.
- Le traitement très maladroit de la question des cadres N2.2 va dans le sens de la division.
- Les responsabilités des uns et des autres doivent être prises en compte dans le salaire de base. La récompense des efforts fournis, les fruits de la production de la richesse créée et les conditions favorables du prix du pétrole doivent être équitablement redistribués.

L'intéressement n'entre pas dans le cadre de ces négociations

- Il est facile de communiquer sur cette fameuse prime « minimum » de 900 €, dont le montant exact pour chaque salarié ne sera connu qu'après la publication des résultats annuels. L'objectif est simple : brouiller le message d'une proposition salariale a minima, alors que pour la première fois depuis 2009, des résultats positifs vont être annoncés.
- Signalons que l'intéressement n'est pas pérenne et qu'il n'entre pas dans le calcul des cotisations sociales.
- **Il est important de rappeler que ce sont les efforts consentis par tous les salariés et « l'embellie » pétrolière qui permettent nos résultats et donc l'intéressement.**
- Force Ouvrière n'avait pas signé l'accord sur l'intéressement pour 2 raisons :
 - La première est qu'une partie de la prime est hiérarchisée, et que cette prime n'est donc pas équitable.
 - La deuxième est que les indicateurs qualitatifs avaient été supprimés pour les salariés, alors que dans le même temps, de tels indicateurs restaient intégrés dans la part variable des hors cadres et cadres dirigeants.

Force Ouvrière est opposé à ce mode de calcul, pas au principe de l'intéressement.

Notre position n'est pas dogmatique, comme certains le laissent entendre.

Si la proposition de la Direction avait été équitable et à la hauteur des attentes des salariés, qui voient enfin se concrétiser leurs efforts dans les résultats positifs de l'Entreprise, nous aurions été les premiers à nous en réjouir.

Nous ne pouvons que regretter que ce ne soit pas le cas.

Pour Force Ouvrière

Christophe Malloggi